



LE 2 MARS 2026 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents: Mesdames les conseillères Émilie Belzile, et Sarah Fournier ainsi que messieurs les conseillers Jérémy Robert, Éric Soucy et Dany Lavoie formant quorum sous la présidence de M. Stéphan Dubé, maire;

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du 2 février 2026
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026
- 4- Adoption des comptes de février 2026 et des dépenses d'investissement
- 5- Correspondance
 - A) Retour sur la demande de M. Jeannot Robert pour l'acquisition d'une parcelle de terrain
 - B) Demande de commandites – Fermière du Jall - brunch
- 6- Dossier du maire
 - A) Inscription au forum des Communautés Forestières
 - B) Inscription au colloque de l'industrie touristique
- 7- Adoption du règlement 2026-03 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 8- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-04 règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion de déneigement
- 9- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-05 Édifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 10- Adoption du tableau de bord incendie 2025
- 11- Adoption des états financiers de la CDE pour l'exercice 2025
- 12- Mandat de représentation sur le comité de la CDE
- 13- Dépôt de la liste des contrats annuels avec un même contractant de plus de 2 000\$ - cumul de 25 000\$ et plus
- 14- Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
- 15- Équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029
- 16- Mandat à RCGT pour la reddition de compte PRIMA
- 17- Reddition de compte PRIMA
- 18- Dépôt au projet d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 19- Affaire nouvelle
- 20- Période de questions
- 21- Levée de la séance

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2026-39**

Après lecture, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026
RÉSOLUTION 2026-40**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sarah Fournier, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 2 février 2026.

Adoptée

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026
RÉSOLUTION 2026-41**

IL EST PROPOSÉ PAR M Éric Soucy, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 février 2026.

Adoptée

**4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2026
RÉSOLUTION 2026-42**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 26 527,81\$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 février 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 26 257,11 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 127 451,72 \$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 0 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Éric Soucy et unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE

- A. Retour sur la demande de M. Jeannot Robert pour l'acquisition d'une parcelle de terrain
- B. **DEMANDE DE COMMANDITE – FERMIÈRE DU JAL – BRUNCH DU 8 MARS
RÉSOLUTION 2026-43**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer 75\$ pour le brunch des fermières du Jall.

Adoptée

6. DOSSIER DU MAIRE

- A. Inscription au Forum des Communautés Forestière du 11 mars 2026 au centre des congrès de Québec
- B. Inscription au colloque de l'industrie touristique du Bas-Saint-Laurent le 18 mars 2026 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-03 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN
DES BÂTIMENTS RÉSOLUTION 2026-44**

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aclair doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévus à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1) au plus tard le 1er avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 02 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Éric Soucy, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil décrète ce qui suit :

****Règlement en annexe***

Adoptée

**8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 472 433.00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC BENNE BASCULANTE ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT
RÉSOLUTION 2026-45**

AVIS DE MOTION :

Est par la présente, donné avis de motion, par M Jérémie Robert qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 472 433.00 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04 :

Est par la présente, déposé par Mme Émilie Belzile, le projet du règlement 2026-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 472 433.00 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement qui sera adopté à une séance subséquente.

Dominique Létourneau, greffière-trésorière

****Projet de règlement 2026-04 en annexe****

Adoptée

**9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-05 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION 2026-46**

AVIS DE MOTION :

Est par la présente, donné avis de motion, par M Éric Soucy, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-05 édictant le code d'éthique et de déontologies des élus municipaux

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04 :

Est par la présente, déposé par Mme Sarah Fournier, le projet du règlement 2026-05 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Dominique Létourneau, greffière-trésorière

****Projet de règlement 2026-04 en annexe****

Adoptée

**10. ADOPTION DU RAPPORT EN SÉCURITÉ INCENDIE DE L'EXERCICE 2025
RÉSOLUTION 2026-47**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter le rapport en sécurité incendie de l'exercice 2025 tel que présenté.

Adoptée

**11. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CDE DE L'EXERCICE 2025
RÉSOLUTION 2026-48**

SUR LA PROPOSITION DE M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter les états financiers de la CDE tel que présentés.

Adoptée

**12. MANDAT DE REPRÉSENTATION SUR LE COMITÉ DE LA CDE
RÉSOLUTION 2026-49**

CONSIDÉRANT QUE la CDE est un organisme municipal faisant partie intégrante du périmètre comptable de la municipalité d'Auclair ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mandater deux (2) conseillers à siéger tout au long de leur mandat sur le conseil d'administration de la CDE afin de représenter la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil mandate M. Jérémy Robert et M. Danny Lavoie pour siéger et représenter la municipalité au conseil d'administration de la CDE.

QUE leurs postes au CA soit permanent et non soumis au vote d'administrateur lors des AGA de la CDE pour la durée de leurs mandats de conseiller municipal.

Adoptée

13. DÉPÔT DE LA LISTE ANNUELLE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT – CUMUL DE 25 000\$ ET PLUS
RÉSOLUTION 2026-50

LISTE DES CONTRATS DE 25 000\$ ET PLUS DE L'EXERCICE 2025 TEL QUE MENTIONNÉ À L'ARTICLE 961,3 DU CODE MUNICIPAL		
FOURNISSEURS	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
AGENCE DU REVENUS DU CANADA	Remises de l'employeur	43 637,30 \$
FQM ASSURANCES	Police d'assurance 2025	37 409,89 \$
GARAGE GILLE LACHANCE	Fourniture en essence et diesel	71 859,36 \$
HYDRO-QUÉBEC	Électricité des bâtiments	39 083,98 \$
JOSEPH DUMONT 1997 LTEE	Excavation, travaux et abrasif	97 592,09 \$
MRC DE TÉMISCOUATA	Q-P	51 059,95 \$
MINISTRE DES FINANCES	Police (SQ)	39 930,00 \$
NORDIKEAU	Eaux usées et Eau potable	58 786,79 \$
RCGT	Services comptables	37 545,10 \$
RIDT	Gestion des matières organiques	105 144,20 \$
REVENU QUÉBEC	Remises de l'employeur	108 375,69 \$
GAZON PRO	Déneigement	27 613,34 \$
CONSTRUCTION C.B	Développement camping	73 884,95 \$
CONSTRUCTION AMJ	Travaux pavillon et chalet des loisirs	171 536,73 \$
OZÉRO	Station de lavage	34 393,56 \$
SERVITECH	Honoraire professionnels	43 882,66 \$

Déposé

14. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
RÉSOLUTION 2026-51

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE L'EXERCICE 2025 ARTICLE 938.1.2 C.M			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT	MODE PASSATION
CONSTRUCTION AM.	Pavillon et chalet des loisirs	171 536,00 \$	Invitation
CONSTRUCTION C.B	Développement camping	73 884,00 \$	Invitation
Dominique Létourneau, directrice générale, déclare que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.			

Déposé

15. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029
RÉSOLUTION 2026-52

- CONSIDÉRANT QUE** le rôle d'évaluation foncière actuellement en vigueur couvre les exercices financiers 2024-2025-2026 ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'année 2026 constitue la troisième et dernière année du rôle triennal en vigueur ;
- CONSIDÉRANT QUE** conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, un nouveau rôle d'évaluation devra être déposé pour les exercices financiers 2027-2028-2029 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme Servitech, évaluateurs agréés mandatés par la municipalité, a précédé à l'analyse du marché immobilier sur le territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** Servitech recommande de procéder à une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2027-2028-2029 afin d'assurer une juste répartition de la charge fiscale et de refléter adéquatement les valeurs marchandes actuelles ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à majorité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte que l'année 2026 constitue la dernière année du rôle triennal d'évaluation en vigueur ;

QUE le conseil accepte la recommandation de Servitech de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière en vue du dépôt du rôle triennal 2027-2028-2029 ;

QUE la direction générale soit autorisée à collaborer avec Servitech afin de réaliser les travaux requis et d'entreprendre les démarches nécessaires à la confection et au dépôt du nouveau rôle conformément aux échéances prévues par la loi,

Adoptée

16. MANDAT À RCGT POUR LA REDDITION DE COMPTE DE LA SUBVENTION PRIMA RÉSOLUTION 2026-53

SUR LA PROPOSITION DE M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la reddition de compte du PRIMA.

Adoptée

17. RÉSOLUTION DE REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS (PRIMA) RÉSOLUTION 2026-54

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair a pris connaissance des modalités s'application du guide du programme d'infrastructure municipale pour les aînés (PRIMA) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement effectués au chalet des loisirs situé au 8 rue du Vieux-Moulin pour lesquels l'aide financière provenant du PRIMA a été utilisée, est admissible ;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses s'élève à 170 998,00 \$ et que l'aide accordée du PRIMA est de 99 991,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

QUE la somme de 71 001,00 \$ excèdent le maximum de 99 991,00 \$ accordé par le PRIMA provient du budget des activités de fonctionnement ;

QUE la municipalité autorise Mme Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité d'Auclair tous les documents relatifs au programme PRIMA et à la reddition de compte final.

Adoptée

18. DÉPÔT AU PROJET D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVE ET DE PLEIN AIR RÉSOLUTION 2026-55

SUR LA PROPOSITION DE M Éric Soucy appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de reporter le point a une séance ultérieure.

Adoptés

**19. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES
RÉSOLUTION 2026-56**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair souhaite encadrer de façon transparente, équitable et structurée l'octroi de dons, contribution financière et commandites aux organismes, associations et événements œuvrant sur son territoire ou au bénéfice de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance du soutien aux initiatives communautaires, culturelles et sportive contribuant au dynamisme et à la qualité de vie de la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu d'établir des critères d'admissibilité, des modalités de présentation des demandes ainsi qu'un cadre d'analyse et d'attribution des aides accordées ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique de dons et commandites à été présenté aux membres du conseil et que ceux-ci en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémie Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la *Politique de dons et commandites* telle que déposée et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE ladite politique entre en vigueur à compter de son adoption ;

QUE la direction générale soit autorisée à appliquer et administrer ladite politique conformément aux orientations et aux crédits budgétaires adoptés par le conseil municipal.

Adoptée

20. ADJUDICATION DE CONTRAT- ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE - PHASE 2 - TECQ 2024-2028 RÉSOLUTION 2026-57

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair en collaboration avec le service Ingénierie et Infrastructure de la FQM a demandé des prix dans le but d'octroyer un contrat de gré-à-gré pour la réalisation d'une étude géotechnique et la

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’AUCLAIR

caractérisation environnementale requise pour les travaux de remplacement de conduites ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumission ont été reçu soit :

- LER 24 523.00\$ avant taxes
- Englob 29 940.84\$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE l’analyse des soumissions démontre que LER possède l’offre de prix conforme la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile, appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal d’Auclair et résolu :

QUE la municipalité d’Auclair octroie le contrat d’étude géotechnique et de caractérisation environnemental à LER, conformément à la demande de prix dans le but d’octroyer un contrat de gré-à-gré no 532130452501 au montant de 24 523,00\$ avant taxes.

Adoptée

21. AFFAIRE NOUVELLE

A) MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR LE RÉSEAU BIBLIO ET NOMINATION DU RESPONSABLE RÉSOLUTION 2026-58

SUR LA PROPOSITION DE M Éric Soucy, appuyé à l’unanimité des membres présents du conseil municipal d’Auclair et résolu :

QUE le conseil mandate M Stéphan Dubé, maire comme représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publique de Bas-Saint-Laurent.

QUE M. Chistian Malo est de nouveau nommé responsable de la bibliothèque municipale.

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieure concernant la nomination d’un représentant auprès du C.R.S.B.P.

Adoptée

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

23. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 2026-59

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Danny Lavoie que la séance soit levée à 20h59.

« Je, Stéphan Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. »

Stéphan Dubé, maire

Dominique Létourneau, directrice générale